

Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE: 1056/2014
Date: 27 août 2014
Direction: Direction de l'instruction publique
N° d'affaire: 657636
Classification: Non classifié

Stratégie de protection du patrimoine du canton de Berne. Rapport du Conseil-exécutif au Grand Conseil

Le Conseil-exécutif, sur proposition de la Direction de l'instruction publique,
arrête:

- 1) Le Conseil-exécutif prend connaissance du rapport sur la Stratégie de protection du patrimoine du canton de Berne.
- 2) Vu l'article 52, alinéa 1 de la loi du 4 juin 2013 sur le Grand Conseil (LGC), le Conseil-exécutif propose au Grand Conseil de prendre connaissance du rapport.



Au nom du Conseil-exécutif
Le chancelier:
Auer



Destinataires

- Grand Conseil
- Toutes les Directions
- Chancellerie d'Etat